

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine
Service Acquisitions et Recherches
12618

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN**

OBJET : Acquisition à l'euro symbolique d'un terrain destiné à la construction d'un nouveau centre de secours à Cabriès.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué au patrimoine, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre du plan de construction et de réhabilitation des centres de secours mis en place par le Service Départemental d'Incendie et de Secours et en application du code général des collectivités territoriales, le Département est autorisé à construire des bâtiments mis à disposition des SDIS.

La construction d'un tel centre est envisagée sur un terrain appartenant à la Société d'Economie Mixte d'Equipeement du Pays d'Aix (SEMEPA), situé à Cabriès, en bordure du carrefour de la D543 et de la D9 appelé giratoire de Lagremeuse, à proximité d'importantes zones d'aménagement : ZAC de la Duranne, Europôle de l'Arbois et zone industrielle d'Aix les Milles.

Pour les besoins de cette opération, la SEMEPA consent à céder au Département, à l'euro symbolique, un terrain d'une superficie d'environ 2 ha, à délimiter sur les parcelles cadastrées section F n° 85, 1216, 1218 et 1219, suite à une division parcellaire en cours de réalisation.

L'objet du rapport consiste en l'examen de cette cession de terrain au Département par la SEMEPA à l'euro symbolique non recouvrable.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

